

**Conseil d'administration A23 – 3**

**du 27 novembre 2023**

**Délibération n° A23-3-3.1**

**Objet : Fixation du produit de la taxe spéciale d'équipement pour 2024**

Vu le Code Général des Impôts et particulièrement son article 1607 ter,  
Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France,  
Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,  
Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

**Le Conseil d'administration,**

Fixe le produit de la Taxe Spéciale d'Équipement pour 2024 à 126.613.760 € net de frais d'assiette et de recouvrement.

Demande au Directeur Général de solliciter les services fiscaux pour assurer le versement de la taxe, telle que fixée au premier alinéa, par douzièmes.

Le Président  
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région  
Ile-de-France  
Marc GUILLAUME



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou d'un recours administratif hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Paris, le 30 novembre 2023

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration  
De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL

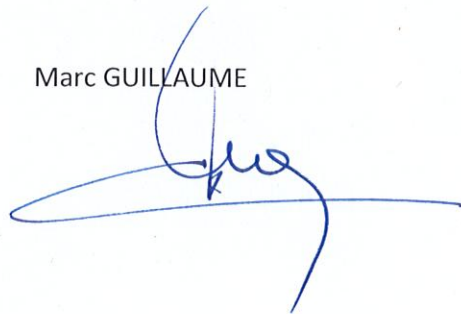
**Objet : EPFIF CA du 27.11.2023 - Délibérations n°A23-3-1 à A23-3-8**

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2023.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris

Marc GUILLAUME



PJ : 17 délibérations